

Montréal, 19 juin 2014

Bonjour à toutes et tous,

C'est en novembre dernier que je vous écrivais pour la dernière fois concernant ces dossiers des plus préoccupants que sont l'équité et les relativités salariales. Avant de partir en vacances, je trouvais important de faire le point sur l'état des travaux.

État du dossier sur les plaintes en équité salariale :

Suite à la décision d'accepter la conciliation en intersyndicale demandée par la Commission de l'équité salariale, des rencontres régulières en CSQ et avec les autres organisations syndicales ont eu lieu toute l'année avec le soutien de la Commission. Ces rencontres visaient à préparer les argumentaires et à nous entendre sur les dossiers qui seraient présentés à la partie patronale. Pendant cette période, nous sommes également allés chercher des compléments d'information pour certaines catégories d'emplois. La presque totalité de nos dossiers est fin prête à être présentée au Conseil du trésor. D'ailleurs, j'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre aux enquêtes complémentaires que nous avons menées. Ces réponses ont été grandement aidantes.

La prochaine rencontre avec le Conseil du trésor aura lieu le 26 juin et d'autres devraient être fixées en début juillet pour débiter les échanges sur les motifs de changements des sous-facteurs pour les catégories d'emplois qui seront finalisées. Les rencontres se poursuivront rapidement au retour des vacances. Pour l'instant, la FPPE n'a abandonné aucune de ses plaintes. Si nous arrivons éventuellement à la conclusion qu'une autre voie serait préférable pour bien défendre une catégorie ou une autre, nous prendrons les décisions qui s'imposent.

Nous savons très bien que la négociation arrive à grands pas. C'est pour cette raison que nous souhaitons finaliser les discussions avec le Conseil du trésor le plus rapidement possible dans l'espoir d'obtenir un règlement satisfaisant avant Noël. Bien entendu, il y a de nombreux joueurs à ces tables de conciliation, et s'il est vrai qu'ensemble on va plus loin, cela prend plus de temps!

État du dossier sur les relativités salariales :

Pour ce qui est des travaux en relativités salariales touchant présentement les catégories d'emplois mixtes n'ayant pas été évaluées lors du Programme d'équité salariale qui ne touchait que les corps d'emplois à prédominance féminine, les discussions se sont poursuivies pendant un bon moment, mais ont cessé un peu après Noël suite à une impasse. Cet arrêt a obligé une réflexion sur l'angle des discussions et les rencontres ont repris récemment. Pour la FPPE, les catégories d'emplois concernés par ces travaux sont les conseillères et conseillers pédagogiques, les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, les animatrices et animateurs de vie étudiante, les spécialistes en moyens et techniques d'enseignement et les architectes. La situation est particulièrement frustrante pour les conseillères et conseillers pédagogiques qui se voient présentement payés en fonction de l'échelle salariale antérieure à l'exercice d'équité salariale parce que l'évaluation de leur tâche n'a pas encore fait l'objet d'un accord avec le Conseil du trésor. Leur salaire est donc présentement légèrement inférieur (au sommet de l'échelle) à celui des enseignantes et enseignants dont le salaire a été révisé dans l'exercice d'équité, puisque reconnu, à juste titre, comme un corps d'emplois à prédominance féminine. Vous savez

probablement que dans les corps d'emplois mixtes qui font présentement l'objet de pourparlers, il y a également les enseignantes et enseignants de CÉGEP. Le Conseil du trésor souhaite avoir un règlement pour ceux-ci avant de régler les plus petits groupes, dont celui des conseillères et conseillers pédagogiques. Nous espérons que les travaux qui viennent de reprendre permettront d'en arriver bientôt à un règlement satisfaisant.

Maintien de l'équité salariale 2015

Alors que les plaintes relatives au maintien de 2010 ne sont toujours pas réglées, le Conseil du trésor a entrepris de faire ses enquêtes pour réaliser le maintien de 2015. Comme il nous était impossible de savoir qui serait enquêté et quand, un certain nombre d'informations «préventives» a été acheminé aux syndicats par la FPPE. Le premier affichage aura lieu en décembre 2015. Cela peut nous sembler loin, mais si nous voulons être prêts à réagir, il faut s'organiser dès maintenant. En CSQ, nous avons pris la décision de faire nos propres enquêtes. Un comité sera donc formé afin de procéder à celles-ci et toutes les analyses seront faites. De cette façon, suite au deuxième affichage, en début 2016, si des changements importants n'ont pas été pris en considération ou que certains rangements ne nous semblent pas adéquats, nous serons prêts à faire des plaintes justifiées. Nous serons donc proactifs!

Je termine en vous disant que j'ai très hâte de vous écrire pour vous annoncer un règlement! D'ici là, soyez assurés que nous faisons tout en notre pouvoir pour, qu'à défaut de se régler rapidement, le résultat soit satisfaisant et représentatif des responsabilités de chacun de nos corps d'emplois!

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Johanne Pomerleau,
Présidente FPPE